

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS)



MONOGRAPHIE DE FIN DE FORMATION D'INSPECTEUR DE  
L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**ANALYSE DE LA SITUATION SOCIALE DES JEUNES  
HANDICAPES MOTEURS DE LA CATHEDRALE DE DAKAR**

Présenté par :

**MAMADOU ABDOULAYE DIAKHATE**

Sous la direction de :

**M. AMADOU IBRAHIMA DIA**

Docteur en Psychologie et en Sciences de l'Éducation  
Enseignant à l' INSEPS

M003-06

X<sup>ème</sup> Promotion des Inspecteurs de l'Éducation Populaire, De la Jeunesse et  
des Sports

**Année Universitaire 2002-2003**

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS)



MONOGRAPHIE DE FIN DE FORMATION D'INSPECTEUR DE  
L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**ANALYSE DE LA SITUATION SOCIALE DES JEUNES  
HANDICAPES MOTEURS DE LA CATHEDRALE DE DAKAR**

Présenté par :

**MAMADOU ABDOULAYE DIAKHATE**

Sous la direction de :

**M. AMADOU IBRAHIMA DIA**

Docteur en Psychologie et en Sciences de l'Education  
Enseignant à l' INSEPS

X<sup>ème</sup> Promotion des Inspecteurs de l'Education Populaire, De la Jeunesse et  
des Sports

**Année Universitaire 2002-2003**



# DEDICACES

**Gloire à Allah, Seigneur des mondes**

**Paix et salut sur le prophète Mohamed**

A notre père qui nous indiqua la voie

A notre mère qui nous couvre de tendresse

A Mohamadou Bâ qui fut notre compagnon de route à la faculté

A Madame Aminata Diack Ndiaye qui participa à notre formation

Je dédie ce travail

## REMERCIEMENTS

A l'entame de notre propos, nous sentons très naturellement, le besoin d'exprimer toute notre gratitude aux personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail et au delà, à notre formation. Nos remerciements s'adressent donc :

- A notre Directeur de recherche, Monsieur Amadou Ibrahima Dia, pour ses conseils éclairés et sa grande disponibilité qui n'a d'ailleurs jamais fait défaut tout au long de notre séjour à l'INSEPS ;
- A la Direction et au corps professoral de cette institution, plus particulièrement à Monsieur Ousmane Sané dont la passion du métier nous aura impressionné ;
- A Monsieur Amadou Mbodj de l'UNICEF qui, le premier, nous suggéra de travailler sur un tel thème.
- A Monsieur Mamoune Dia, Président du GIE des handicapés moteurs du Plateau pour sa parfaite collaboration. Ces remerciements s'adressent aussi à son conseiller particulier Khadim Mendy de même qu'à tous les autres membres de cette communauté.
- Au président et membres de l'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS) plus particulièrement Monsieur Thiendella Fall pour son appui déterminant dans la recherche documentaire.
- A tous nos camarades de la X<sup>ème</sup> promotion des Inspecteurs pour le compagnonnage parfait. Que les relations tissées à travers cette formation, puissent à jamais perdurer. Je ne peux m'empêcher de citer notre voisin de chambre et complice Mame Ngor Diouf, Bassirou Fall, l'imam Baba Ngoly Anne, Mamadou Seck, Fatou Ndiaye Turpin. Je confonds dans les mêmes remerciements notre ami de toujours, El Hadj Tanor Gning, Alassane Diallo, Abdoulaye Kouyaté, Cheikh Lô.

Enfin, à toutes nos familles à Thiès et Rufisque ainsi qu'à tous ceux qui nous ont soutenu dans la vie. Je leur exprime ma gratitude.

# SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE PREMIER : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE</b>	
<b>1.1 : PROBLEMATIQUE</b>	<b>8</b>
1.1.1 : Contexte	8
1.1.2: Justification	10
1.1.3: Clarifications conceptuelles	11
<b>1.2 : METHODOLOGIE</b>	<b>13</b>
1.2.1 : La recherche documentaire	13
1.2.2 : Le travail de terrain	14
1.2.3 : Les difficultés rencontrées	15
<b>CHAPITRE DEUXIEME : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE ET DE LA POPULATION CIBLE</b>	<b>16</b>
<b>2.1 PRESENTATION DU CADRE DU L'ETUDE</b>	<b>16</b>
2.1.1 : Caractéristiques socio-économiques de la région de Dakar	
2.1.2 : Le Plateau dans l'agglomération dakaroise	18
<b>2.2 PRESENTATION DE LA POPULATION CIBLE</b>	<b>21</b>
2.2.1 . Généralités sur les handicapés	21
2.2.2 : Les jeunes handicapés moteurs de la cathédrale	22
2.2.3 : Organisation de la communauté	23

3.1 : LES REPRESENTATIONS CHEZ LES JEUNES HANDICAPES	
3.1.1 : Perceptions du handicap	25
3.1.2 : Relations entre handicap et mendicité	26
3.2 : RESSOURCES ET STRATEGIES DE SURVIE	27
3.2.1 : Les revenus individuels	27
3.2.2 : Les ressources de l'association	28
3.2.3 : Les stratégies de survie développées	29
3.3 : PERSPECTIVES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE	
3.3.1 : Les stratégies actuelles	30
3.3.2 : Les stratégies en vue	32
3.3.3 : Points de vue des handicapés de la cathédrale	37
<b>CONCLUSION</b>	<b>40</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXES</b>	

## AVANT PROPOS

Comme il est souvent d'usage dans les institutions de formation universitaire, la production d'un travail de recherche constitue un des éléments déterminants dans l'évaluation finale des étudiants. A l'Institut National Supérieur d'Education Populaire et du Sport (INSEPS), ce document communément appelé *monographie* de fin de formation, répond à cet impératif et se trouve être un préalable à l'obtention du parchemin chez les élèves inspecteurs.

Conformément à leur destination professionnelle, les thèmes choisis s'inscrivent dans des problématiques relatives à l'éducation populaire, à la jeunesse et aux sports.

Après maintes hésitations, nous avons choisi de nous intéresser aux conditions sociales des jeunes handicapés moteurs qui fréquentent la place de la cathédrale de Dakar. En effet, de réelles appréhensions se posaient à notre niveau dans la mesure où il s'agit d'un milieu dont l'accès n'est pas évident pour une personne étrangère au groupe. Ce sentiment de méfiance vis à vis du tiers étant surtout renforcé par les harcèlements dont ils avaient commencé à faire l'objet de la part de la police.

Malgré tout, nous décidâmes d'entreprendre cette démarche puisqu' étant fortement habité par le désir de contribuer tant soi peu a une sensibilisation de l'opinion sur les conditions de vie de ce segment de la société.

Heureusement qu'après plusieurs rencontres, la plupart d'entre eux, finirent par comprendre la pertinence d'une telle entreprise qui se voulait une contribution dans la recherche de voies et moyens pour améliorer leurs conditions d'existence.

C'est ainsi que nous avons pu mener nos enquêtes auprès de cette population cible en utilisant des outils d'investigation quantitative et qualitative.

Le traitement de cette information, combiné au produit de la recherche documentaire a permis de rédiger ce document qui comprend trois parties :

- Un premier chapitre qui s'intitule : **Problématique et méthodologie**, tente d'explicitier le contexte international et national dans lequel s'inscrivent les politiques de prise en charge des personnes handicapées, la justification de la pertinence du sujet ainsi que la méthodologie utilisée pour mener à bien un tel travail.

- Un deuxième présente d'une part, **le cadre de l'étude** à travers le diagnostic de la situation socio-économique de la région de Dakar et la place du Plateau dans l'agglomération dakaroise, d'autre part, **la population cible** constituée par les personnes handicapées motrices de la Cathédrale.

- Enfin, un troisième chapitre intitulé : **Présentation des résultats** et qui constitue la quintessence du document. En effet, c'est dans cette dernière partie que se trouve consigné l'essentiel du produit de la recherche. Outre, les représentations chez les jeunes handicapés, il y est traité, leurs stratégies de survies de même que les perspectives d'insertion socioprofessionnelle telles qu'ils l'envisagent.

## CHAPITRE PREMIER : PROBLEMETIQUE ET METHODOLOGIE

### 1.1. PROBLEMATIQUE

#### 1.1.1 : Contexte

C'est en Avril 1980 que l'assemblée générale des chefs d'Etats et de gouvernements de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), réunie a Lagos, décida de l'adoption d'un projet de société qui devait jeter les bases d'une réorientation et d'une meilleure adéquation des politiques de développement en Afrique. En effet, le plan d'action de Lagos faisait de la dimension sociale du développement une priorité absolue.

Cette approche fut matérialisée dès l'année 1981 qui fut déclarée par les Nations Unies Année Internationale des personnes handicapées. Il s'agissait pour les Nations Unies de prendre en compte les personnes handicapées dans les politiques sociales et partant dans toutes politiques de développement initiées à travers le monde.

Dans le même sillage, la décennie 1983 à 1992 fut déclarée par la communauté internationale « Décennie des personnes handicapées ». Des organismes comme l'OIT, l'UNESCO et l'OMS, conscients du fait que près de 500 millions d'habitants de la planète ne peuvent plus continuer d'être marginalisés dans le système économique et social ont mis leurs points de vue en commun et élaboré le concept de Réadaptation à Base Communautaire.

Selon le groupe d'experts réuni en 1993 : « *La Réadaptation à Base Communautaire (RBC) est une stratégie qui s'inscrit dans le cadre du développement communautaire pour la réadaptation, l'égalisation des chances* ».

*et l'intégration sociale de toutes les personnes handicapées».*<sup>1</sup> En d'autres termes, il s'agit de faire en sorte que les personnes handicapées bénéficient des mêmes possibilités que toute autre personne et parviennent à une entière intégration sociale dans leur communauté et leur société.

Au Sénégal, la prise en compte des problèmes sociaux tels que le handicap a très vite fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Programme National d'Action Sociale (PNAS). Cependant, sa mise en œuvre effective pose encore problème compte tenu souvent d'une inadéquation des stratégies proposées aux besoins des personnes handicapées. Il s'y ajoute également que cette population des handicapés est diversifiée à bien des égards et qu'en conséquence les besoins varient selon plusieurs facteurs dont l'âge en particulier.

Autrement dit, les préoccupations des jeunes handicapés peuvent ne pas être forcément les mêmes que chez ceux ayant atteint un âge avancé. De ce fait, au moment où le Ministère de la Jeunesse se lance dans la définition d'une lettre de politique sectorielle en direction de la cible jeune et puisque cette politique comporte une dimension sociale dont un des axes est la promotion des jeunes handicapés, nous nous sommes proposé de mieux découvrir l'univers de cette catégorie de jeunes à travers cette étude circonscrite à la cathédrale.

D'ailleurs, celle-ci a été entreprise au moment où les jeunes handicapés y font l'objet de vives pressions de la part de la police qui les invite à quitter les lieux. Il reste évident qu'un tel déguerpissement devrait s'accompagner de mesures pratiques visant l'insertion socioprofessionnelle de cette frange de la population sénégalaise.

---

<sup>1</sup> Readaptation à Base Communautaire . Pour et avec les personnes handicapées. OIT-UNESCO-OMS. Points de vues en commun. Genève, 1993

### 1.1.2 : Justification

De nos jours, la problématique de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées à travers leur insertion sociale et professionnelle se pose avec une grande acuité au Sénégal. En effet, la population des handicapées bien qu'étant partie intégrante de la communauté nationale, est marginalisée à bien des égards dans l'appareil productif ; autrement dit, dans le tissu économique et social.

Confrontés aux dures réalités de la vie en milieu urbain et dans l'obligation de survivre, la plupart d'entre eux choisissent la mendicité comme une alternative aux difficultés de trouver une occupation professionnelle. De ce fait, l'environnement dakarois est fortement marqué par la présence des mendiants handicapés ou non qui sont particulièrement nombreux au centre ville.

Des handicapés moteurs, jeunes pour la plupart, ont élu domicile aux alentours de la cathédrale qui est un des principaux lieux de culte de la capitale sénégalaise et y exercent la mendicité dans des conditions souvent déplorables. Cette occupation irrégulière de la voie publique n'est pas sans causer des désagréments dans la fluidité de la circulation et même des risques d'accidents. Au delà, elle traduit un malaise social aigu, corollaire d'une démission des structures sociales traditionnelles et d'une insuffisance de la prise en charge de leurs besoins et aspirations par les structures étatiques.

Notre étude qui s'intitule : « **Analyse de la situation sociale des jeunes handicapés moteurs de la Cathédrale** » se veut une modeste contribution dans la recherche des voies et moyens pour une amélioration durable des conditions d'existence des personnes handicapées plus particulièrement des jeunes handicapés moteurs. Dans cette optique, nous

avons jugé utile de descendre sur le terrain et à travers des entretiens de mieux nous imprégner des conditions réelles de vie de cette population cible et partant, recueillir leurs propres visions de ce qui pourraient être d'éventuelles stratégies d'insertion socioprofessionnelles développées en leur faveur.

Pour y parvenir, nous sommes parti de la question centrale à savoir : Quelles sont les raisons principales qui poussent les jeunes handicapés moteurs à se consacrer presque exclusivement à la mendicité au lieu de s'investir dans une activité professionnelle ?

A travers cette question, nous avons voulu comprendre si le fait d'être handicapé constitue un obstacle majeur à une insertion socioprofessionnelle ?

La compréhension de cette dimension nous semble opportune pour une meilleure adéquation entre les stratégies initiées en leur faveur et la manière dont eux mêmes envisagent l'avenir.

Le choix de la place de la cathédrale réside dans le fait qu'elle constitue un point de ralliement pour la plupart des jeunes handicapés moteurs que l'on rencontre un peu partout dans le Plateau. En effet, au lieu d'étendre l'étude à un vaste espace géographique très peu maîtrisable, nous avons préféré la circonscrire à une communauté restreinte et s'identifiant à travers cet espace qu'est la cathédrale. Cette approche, bien que ne pouvant pas aboutir à une généralisation des résultats, présente l'avantage de pouvoir mener une étude plus ou moins exhaustive au sein de cette communauté.

### 1.1.3 : Clarifications conceptuelles

Pour lever toute équivoque, nous tenons à expliciter le contenu que nous donnons à certains termes clés de notre sujet. Ainsi nous entendons par :

**Situation sociale** : « Ensemble des circonstances dans lesquelles une personne se trouve » ou dans son sens philosophique : « ensemble des

*relations concrètes qui, à un moment donné, unissent un sujet ou un groupe au milieu et aux circonstances dans lesquelles il doit vivre et agir »<sup>2</sup>*

En d'autres termes, à travers la situation sociale de ces jeunes handicapés moteurs nous voulons décrire leurs conditions d'existence, la façon dont ils perçoivent et vivent leur handicap, les stratégies qu'ils développent ou envisagent pour assurer la survie.

**Jeune :** Ce concept est très difficile à cerner et aujourd'hui plusieurs facteurs liés notamment aux enjeux politiques, économiques et culturels entrent souvent en ligne de compte dans les essais de définition. D'ailleurs, on a tendance à utiliser généralement le terme de jeunesse qui est plus englobant et qui se caractérise par un certain nombre de traits dont :

- La mobilité et l'instabilité qui caractérise cette couche sociale. En effet, la jeunesse est une étape transitoire de la vie entre l'adolescence et l'adulte ;
- l'hétérogénéité de cette couche sociale qui fait référence aux différences liées à l'âge, au sexe, au milieu d'origine, à la culture etc.

Mais pour être simpliste et plus en phase avec les réalités actuelles au Sénégal, nous retenons la tranche d'âge 15 à 35 ans pour définir la jeunesse. Cette tranche convient parfaitement à notre population cible qui pour l'essentiel, s'y retrouve.

**Handicapé :** L'article 1 de la déclaration des Droits des Personnes handicapées désigne par ce terme : *« toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience, congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales »*.

La convention 159 de l'OIT considère comme handicapée : *« toute personne dont les perspectives de trouver et de conserver un emploi convenable ainsi que de progresser professionnellement sont sensiblement réduites à la suite d'un handicap physique ou mental dûment reconnu »*.

---

<sup>2</sup> Petit Robert illustré, 1997 p 1820.

L' Institut Africain de Réadaptation (IAR) quant à lui, aborde le handicap comme « *la limitation des possibilités de l'individu de participer à la vie de la collectivité dans des conditions d'égalité environnementale et situationnelle* »<sup>3</sup>. Ainsi, qu'il s'agisse d'une approche par les droits, par l'accès à l'emploi ou tout simplement par la participation à la vie de la collectivité, le handicap est toujours perçu comme une limite au plein épanouissement de l'individu. Et, dans la grande famille des personnes handicapées nous retenons comme cible de notre recherche les **handicapés moteurs** qui désignent « *toutes personnes atteintes d'une infirmité physique qui porte sur un nerf ou un muscle qui assure la motricité d'un organe dont les conséquences sont les limitations partielles ou totales de ses activités sociales* »<sup>4</sup>.

**Insertion socioprofessionnelle** : Cette expression souvent utilisée dans le texte correspond à l'acquisition d'une expérience professionnelle tout en s'intégrant socialement. En d'autres termes, il s'agit pour les jeunes handicapés de trouver une occupation professionnelle qui puisse leur permettre d'être utile à eux-mêmes et à la société tout en se conformant aux normes édictées par celle-ci.

## **1.2 : METHODOLOGIE**

Pour mener à bien une telle étude nous avons utilisé une démarche consistant à combiner la recherche documentaire et le travail de terrain.

### **1.2.1 : La recherche documentaire**

Elle a été menée au niveau des institutions de recherche basées à Dakar notamment la bibliothèque de l'université Cheikh Anta Diop et celle de l' Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS). C'est d'ailleurs dans

---

<sup>3</sup> IAR : Actes du séminaire régional sur « Education spécialisée des enfants handicapés et adaptés sociaux Nouakchott, 24-29 Avril 1999.

<sup>4</sup> Sôzikéye, G.U : Quelle alternative à la réinsertion socioprofessionnelle des handicapés moteurs au Sénégal : Cas des handicapés moteurs mendiants du Point E à Dakar. Mémoire DSTS, ENTSS 1999

cette institution que l'on trouve l'essentiel des travaux réalisés sur la problématique de l'insertion des personnes handicapées au Sénégal. Bien que présentant un intérêt certain pour notre étude, ces travaux s'adressent pour l'essentiel, soit aux handicapés pris dans leur globalité, soit à un type de handicapé (visuel, moteur, lépreux etc.) sans une spécification de la couche jeune.

En dehors de ces institutions, nous nous sommes adressé également à des structures relevant des Ministères comme la Direction de l'Action Sociale et la Direction de la Jeunesse et de la vie Associative. Mais force est de noter que même si ces structures mènent des actions ponctuelles en direction des jeunes handicapés, celles ci ne relèvent d'aucune conceptualisation pratique en matière de stratégies à long terme.

Des recherches ont également été menées auprès d'Organismes Non Gouvernementaux (ONG) comme Handicap International et l'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS) et ont permis d'accéder à des documents très utiles notamment dans l'élaboration de la problématique.

### **1.2.2 : Le travail de terrain**

Deux outils d'investigation ont été utilisés pour recueillir les données auprès de la population cible. Il s'agit d'un questionnaire individuel et d'un guide d'entretien.

Le questionnaire qui permet de collecter des données quantitatives a été administré à 35 jeunes handicapés tous de sexe masculin. En effet, face au refus systématique des jeunes filles de se prêter à nos questions, nous nous sommes résigné à ne prendre en compte que les garçons dans cette étude.

Le traitement de ces données a permis d'obtenir des résultats qui constituent des indicateurs dans la caractérisation du phénomène

Le guide d'entretien a quant à lui permis de recueillir des données qualitatives qui sont très utiles dans ce genre de recherche. Les entretiens ont été organisés sous deux formes :

- des focus groupes qui permettent aux enquêtés d'extérioriser des pensées et de proposer des solutions communes .
- des discussions avec eux sur les différents aspects de leur vie en tant que handicapés, leurs stratégies de survie ainsi que les pistes d'insertion socioprofessionnelle qu'ils envisagent.

### - 1.2.3 : Les difficultés rencontrées

La principale contrainte à laquelle nous avons eu à faire face a été d'instaurer un climat de confiance avec les handicapés. En effet, au départ il nous a été opposé une forte réticence, voire un rejet total par ces derniers. Il a fallu que nous fassions preuve d'abnégation et de patience pour parvenir à nous faire accepter.

Une autre contrainte non moins importante a été l'accès à la documentation qui même si elle existe sur les handicapés en général, est très peu centrée sur la cible jeunes handicapés.

Malgré toutes ces difficultés, notre joie a été grande de parvenir à pénétrer le milieu et de nous imprégner sur les conditions de vies de ces derniers, les représentations qu'ils se font de leur situation actuelle et de l'avenir.

## CHAPITRE DEUXIEME : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE ET DE LA POPULATION CIBLE

### 2.1 : Présentation du cadre de l'étude

Comme annoncé précédemment, notre étude sera circonscrite à la place de la cathédrale qui se trouve en plein centre ville de Dakar sur le Boulevard de la République.

L'installation des jeunes handicapés sur cette grande avenue qui est une des principales artères de la capitale ne relève pas du hasard. Elle découle principalement de la place prépondérante qu'occupe le Plateau dans le tissu urbain dakarois. En effet, ce point névralgique de l'économie nationale concentre l'essentiel des centres de décision et offre aux jeunes handicapés de multiples possibilités de rencontre avec les classes favorisées du pays.

Après un bref aperçu sur les caractéristiques socio-économiques de la région de Dakar, nous tenterons justement de faire ressortir les différentes fonctions qui font du Plateau un endroit stratégique et élément structurant dans le dispositif institutionnel et économique de pays.

#### 2.1.1 : Caractéristiques socio-économiques de la région de Dakar

La région de Dakar couvre une superficie de 550 km<sup>2</sup> soit 0,3 % des 196 172 km<sup>2</sup> que constitue le territoire national. Paradoxalement, sur cette portion congrue de l'espace national se concentre près de 22% de la population du pays. La densité moyenne y est de 2707 habitants au km<sup>2</sup> alors que la moyenne nationale tourne autour de 35 habitants au km<sup>2</sup>

La région de Dakar qui comprend actuellement les départements de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque est urbanisée à 96,5%. Sa population

est vite passée de 374.000 habitants en 1961 à 1.545 000 en 1992. Actuellement, elle tourne autour de 2.000.000 d'habitants et atteindra 3.822.890 habitants en 2015 selon les estimations de la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS). Cette croissance exponentielle de la population s'explique par un certain nombre de facteurs dont :

- L'exode rural massif en direction de la capitale. En effet, du fait d'une mauvaise politique d'aménagement du territoire et de la disette en milieu rural, Dakar est devenue le point de chute pour tous les gens dépourvus de ressources économiques.
- Il s'y ajoute également que la concentration des services, des industries et des grands commerces à Dakar entraîne un afflux massif des travailleurs des autres régions qui, dans certaines circonstances finissent par s'installer définitivement à Dakar. Ainsi, selon l'enquête Emploi (Sénégal/DPS, 1991), 32,5% de la population résidente serait née en dehors de la région.
- Enfin, un autre facteur non moins important de la croissance démographique, est l'immigration qui concerne surtout les ressortissants des pays limitrophes. Même si ces derniers sont estimés à 4,4% de la population totale, ces chiffres devraient être légèrement revus à la hausse car avec les ressemblances ethniques avec certains pays étrangers, la plupart de ces ressortissants se déclarent sénégalais.

Du fait de la forte proportion des jeunes, la population en âge de travailler est très importante et atteint 70%. Face à la faiblesse de l'offre d'emploi, il en résulte un fort taux de chômage que la DPS évaluait à 25% en 1988.

Ainsi, malgré la concentration à Dakar de 90% des activités industrielles du pays, le chômage continue d'être une réalité très présente dans la vie des dakarois. C'est ce qui explique la ruée vers le secteur informel qui constitue actuellement une réponse aux besoins de survie des populations démunies.

Un tel contexte marqué par la pression démographique et la paupérisation d'une grande partie de la population, s'accompagne de l'apparition de fléaux comme la délinquance, le vagabondage, la prostitution, les enfants de la rue etc.

### **2.1.2 : Le Plateau dans l'agglomération dakaroise**

Le Plateau couvre toute la zone située au sud de l'avenue Malick SY entre la Médina et le Cap Manuel. Sur les 53.000 hectares que compte la presqu'île du Cap-Vert, le domaine du Plateau n'en couvre qu'un millier. Cependant, cette faible extension spatiale est très inversement proportionnelle au degré de polarisation et au rôle prépondérant que joue cet endroit dans le tissu urbain dakarois.

Ainsi, sur un espace géographique restreint, ceinturé de toutes parts par l'Océan, se concentre l'essentiel des centres de décisions et des pôles d'activités de la capitale sénégalaise. On peut d'ailleurs y distinguer trois grands pôles.

#### **➤ Le pôle administratif et des services**

Il rassemble les structures gouvernementales, les institutions internationales ainsi que certains services du tertiaire supérieur (banques, assurances, agences de voyage). Même s'il est difficile d'établir une concentration effective de ces genres de structures dans un endroit précis du Plateau, il est quand même aisé de constater que leur distribution répond à un besoin de regroupement des fonctions qui s'apparentent.

C'est ainsi que l'on note une forte concentration des organes de l'administration centrale autour de l'avenue L.S.Senghor, le boulevard de La République, le secteur du Peytavin avec la présence du bloc des Madeleines

et des ministères techniques (Urbanisme Equipements et Transports, Artisanat et Industrie, etc). Aux abords de la place de l'indépendance, ce pôle s'organise autour du Ministère des Affaires Etrangères, de la chambre de commerce de Dakar, de la Gouvernance, de l'Hôtel de Région et du Conseil d'Etat.

Pour ce qui est de l'activité de services, elle est fortement développée autour de la place de l'indépendance, le long des avenues Pompidou, Sarraut, L.S.Senghor ainsi que sur certaines rues avoisinantes. C'est dans ces endroits que l'on rencontre une forte concentration de banques, d'agences de voyages et des Bureaux d'Etudes.

### ➤ **Le pôle de commerce**

De par la masse des individus qu'il draine, ce pôle est de loin le plus important. D'ailleurs, le Plateau abrite trois grands marchés (Sandaga, Kermel, Marché du Port) où s'activent des milliers d'individus tous les jours. A côté d'un secteur formel constitué par les commerces de gros, les activités de grandes surfaces, se déploient dans des proportions fulgurantes les activités du secteur dit informel. Bien qu'étant peu structurée, cette économie populaire urbaine apporte une part non négligeable au budget national.

Ce pôle commercial occupe presque tout le domaine situé entre les avenues Malick Sy et William Ponty et même au delà pour certains commerces de luxe.

### ➤ **Le pôle de communication**

Le Plateau constitue également le point de départ (ou d'arrivée) de grandes lignes de communication qui le relient au reste du pays, voire à la

sous région. C'est ainsi qu'à partir de la gare ferroviaire s'organise un trafic intense vers la banlieue dakaroise et l'intérieur du pays.

A côté de la gare ferroviaire, dans un vaste rayon, se déroulent les activités portuaires qui connectent le Plateau à la sous région et au reste du monde. Ce pôle de communication comprend aussi les gares routières de la caserne des Sapeurs Pompiers et de Pettersen. D'ailleurs, on note une forte imbrication entre ce dernier et le pôle de commerce. L'édification du premier favorisant l'installation et le développement du second.

En définitive, force est de noter que la concentration de ces activités fortement polarisantes fait du Plateau un lieu de convergence de flux intenses tous les jours. C'est ce qui fait dire à S.O. Mbengue qu'«on observe dans l'agglomération dakaroise une structure urbaine mononucléaire qui force le déplacement quotidien des travailleurs des zones d'habitat vers le seul centre de réelle importance qu'est le Plateau »<sup>5</sup>.

Une telle situation n'est donc pas étrangère au choix que les jeunes handicapés moteurs ont porté sur la place de la Cathédrale qui est située sur l'une des principales artères de la capitale.

---

<sup>5</sup> Mbengue, S.O.A. Problématique de la gestion des flux circulatoires dans le domaine du Plateau. Mémoire de maîtrise en Géographie, I.C.A.D., 1999

## 2.2 PRESENTATION DE LA POPULATION CIBLE

### 2.2.1 Généralités sur les handicapés

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 1988, le Sénégal comptait une population de 122.640 personnes handicapées.

Celle-ci se répartit comme suit :

- 25% de handicapés moteurs ;
- 18% de handicapés visuels ;
- 10% de handicapés mentaux ;
- 4% de lépreux blanchis et mutilés ;
- 43% constitués de divers autres handicaps ( manchots, sourds, déficients verbaux etc.)

Selon une étude du Forut Sénégal, 50% des personnes handicapées sont âgés entre 15 et 29 ans. C'est dire la forte proportion de jeunes qui composent cette frange de la population sénégalaise et qui se caractérise par :

- La non maîtrise de leur effectif. En effet, depuis 1988, leur nombre a beaucoup évolué sans que d'autres statistiques ne soient disponibles. Certainement, la publication des résultats du recensement de 2002 permettra de disposer de données plus fiables ;
- de faibles taux de scolarisation des enfants handicapés du fait de barrières culturelles, architecturales, de difficultés liées au transport et à l'insuffisance des centres spécialisées. En effet, au Sénégal il n'existe que très peu de structures spécialisées dans la prise en charge des besoins éducatif des personnes handicapés. Les rares qui existent sont principalement l'institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles de Thiès, le centre Talibou Dabo de Grand Yoff et le Centre Verbo Tonal de la Médina. En dehors de ces structures, des ONG



des actions dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes handicapés mais les effectifs touchés restent très faibles.

- Il faut ajouter à ce faible niveau de qualification, l'existence d'attitudes discriminatoires à leur égard dans le marché de l'emploi. Et, en ce qui concerne l'auto-emploi, les difficultés de trouver des financements sont réelles et ne favorisent guère leur insertion socioprofessionnelle.

Aussi, en matière d'accès au logement et aux infrastructures sanitaires, les mêmes types de problèmes persistent car généralement un traitement de faveur qui tiendrait compte de leur handicap ne leur est généralement pas fait.

Le Document de Réduction de la Pauvreté résume cette situation en ces termes : *« Le constat est qu' au Sénégal, il y a une absence criarde de prise en compte des aspirations des personnes handicapées dans les différents chantiers de la nation. En dehors de quelques actions d'assistance humanitaire, il n'existe pas de programmes spécifiques visant la promotion de ces personnes »*<sup>6</sup>.

### **2.2.2 : Les jeunes handicapés moteurs de la Cathédrale**

Les jeunes handicapés moteurs de la Cathédrale forment une communauté bien structurée et unie par un certain nombre de liens dont l'acceptation par le membre constitue un préalable pour l'adhésion. Au total, 66 handicapés moteurs forment le groupe de la cathédrale. La répartition se présente comme suit

- 24 filles
- 42 garçons dont 6 ont dépassé l'âge retenu pour la jeunesse au Sénégal. Ils constituent cependant des membres à part entière du groupe et jouent dans une certaine mesure le rôle de grand frère

Dans nos investigations, nous avons pu mettre effectivement la main sur 35 jeunes handicapés moteurs recensés sur les lieux. Au regard des résultats un certain nombre de faits se dessinent à savoir

- L'âge moyen de ces jeunes handicapés moteurs est de 27 ans. Donc, ils sont généralement assez mûrs pour pouvoir s'insérer activement dans une vie professionnelle normale ;
- leur niveau d'instruction en français est relativement faible (20%) et ne dépasse guère le primaire. Un seul des interrogés a pu suivre sa scolarité jusqu'en classe de quatrième secondaire.
- Aussi, pour l'essentiel, ces handicapés moteurs viennent de la zone de Pikine-Guédiawaye. En effet, 70% d'entre eux quittent ces localités pour venir mendier à Dakar. La raison est due, d'une part, au coût moins élevé du logement dans ces localités et d'autre part, aux possibilités qui s'offrent à eux de s'y rencontrer et de s'organiser en tant que personnes vivant pratiquement la même situation.

### **2.2.3 : Organisation de la communauté**

Au delà du fait qu'ils sont réunis par l'exercice d'une activité c'est à dire la mendicité, les jeunes handicapés moteurs de la cathédrale forment une communauté dont les liens s'étendent jusque dans leur cadre familial. Ces liens pouvant être scellés parfois par le mariage entre eux. En effet, 9 couples y ont été dénombrés et opèrent dans différents secteurs du Plateau.

Le seul critère préalable pour être membre du groupe c'est d'être handicapé moteur et accepter de se soumettre aux normes établies par celui-ci. Au moment de nos enquêtes il s'est élargi à un autre membre, ressortissant de la Guinée Bissau

Selon les dires de M. Dia président de l'association des handicapés du Plateau : *« une fois admis, l'individu doit adopter des attitudes qui répondent aux exigences de la vie en communauté comme le respect de la hiérarchie, la solidarité et l'entraide ».*

Le président qui constitue la principale personne morale, sur les lieux, doit veiller quotidiennement sur le sort des membres du groupe et effectuer toutes les démarches auprès des autorités.

D'ailleurs, à travers ces démarches, il s'est tissé un véritable réseau relationnel qui leur permet de bénéficier parfois du soutien de personnalités de la place. Il en est ainsi de la première dame et de certains mécènes comme dans la communauté libanaise. Cependant, les relations se limitent pour le moment à des appuis ponctuels comme dans le cadre des manifestations qu'ils organisent lors de la journée de « refus de la misère ».

## CHAPITRE TROISIEME : ANALYSE DES RESULTATS

### 3.1 : Les représentations chez les jeunes handicapés

#### 3.1.1 : Perceptions du handicap

Le constat qui se dégage au terme de nos enquêtes est que généralement les jeunes qui ont eu leur handicap à la naissance ou lors des premières années de leur vie, le vivent mieux que ceux qui l'ont contracté à un âge relativement avancé

D'ailleurs, les propos de ce ressortissant du village de Sinthiou Malem dans la région de Tambacouda l'illustrent parfaitement : *« Jamais, je n'aurais imaginé qu'un jour je serais infirme comme ça. Je ne sais pas par quel moyen je me suis retrouvé un jour au fond d'un puits. Quand j'ai repris conscience, je me suis rendu compte que j'allais perdre une jambe pour de bon. Ma femme que je venais d'épouser en a profité pour retourner dans son village natal. Déboussolé et sans autre alternative, j'ai décidé de venir à Dakar où j'espère gagner de quoi refaire ma vie un jour. »*

Et le président de l'association d'affirmer que : *« Ces jeunes confrontés aux dures réalités de la vie et sans réconfort moral se versent souvent dans la consommation de la drogue. Cette pratique est réelle dans le milieu et nous on tente de jouer notre rôle de grand frère en les sensibilisant sur les méfaits d'une telle pratique et en leur demandant de s'en remettre à Dieu. »*

A l'égard des hommes politiques également il dira que . *« Ces gens sont vraiment ingrats. Ils ne viennent vers nous que quand il y a des élections. lorsqu'ils ont besoins de se monter avec nous pour dire qu'ils se préoccupent de notre sort. »*

Ainsi, malgré le fait qu'ils sont presque tous unanimes à dire que le handicap qui les a atteints résulte de la volonté de Dieu, force est de noter qu'à bien des égards, ils le vivent difficilement. En effet, comme le relève J.Criscuolo, « leur avenir serait comme un grand trou noir comblé par une seule question : Que seront mes lendemains. Finalement, il s'agit de reconstituer une existence que l'on invente au jour le jour avec ce qui demeure possible »<sup>7</sup>. Selon eux, le handicap constitue un facteur d'exclusion sociale qui limite fortement leurs possibilités d'insertion socioprofessionnelle.

### 3.1.2 : Relations entre handicap et mendicité

A travers cette question, nous avons voulu comprendre si le fait d'être handicapé moteur devrait constituer un motif valable pour se consacrer exclusivement à la mendicité. Généralement, ils ont répondu par la négative mais c'est au niveau des explications que les raisons varient. Aussi, le degré de handicap y est déterminant car certains étant moins atteints que d'autres qui sont condamnés à passer l'essentiel de leur vie sur un fauteuil roulant.

Cependant, 90% d'entre eux pensent que le fait de s'adonner à la mendicité n'est ni lié à l'incapacité de travailler ni à l'importance des ressources que cette activité rapporte. Selon eux, ce recours à la mendicité est dû d'une part aux faibles possibilités d'accès au marché de l'emploi qui leurs sont offertes et d'autre part, à l'insuffisance des moyens dont ils disposent pour la conduite d'activités génératrices de revenus.

Certains ont même eu à s'exercer dans le petit commerce mais l'ont vite abandonné parce qu'ils ne parvenant plus à assurer les dépenses quotidiennes. Pour eux, la mendicité n'est qu'une solution transitoire qui ne saurait constituer la seule perspective valable pour une personne handicapée. Les propos de I.Sarr, ressortissant de Diourbel le corroborent : « Nous sommes des individus

---

<sup>7</sup> Criscuolo, J. Vivre avec son handicap, chronique sociale, Lyon, 1995

dignes. Si nous allons au feu pour quémander ce n'est pas de gaieté de cœur que nous le faisons. D'ailleurs, parfois on a plus envie de recommencer si après une tentative, la personne dans sa bagnole nous regarde d'un air méprisant et continue sa route sans dire un mot ».

Une situation que résume éloquentement G.Mury en ces termes : « C'est ce fond commun de misère, de chagrin, de colère, de besoins presque toujours déçus qui constitue la trame de leur discours »<sup>8</sup>.

## 3.2 Ressources et stratégies de survie

### 3.2.1 : Les revenus individuels

Le traitement des résultats de l'enquête quantitative donne une idée sur le niveau de revenu moyen journalier des jeunes handicapés moteurs de la cathédrale.

Selon ces résultats, chaque jeune gagne en moyenne 2300 FCFA par jour d'activité. Pour l'essentiel, leurs sources de revenus se limitent exclusivement à la mendicité. Ce qui dénote de la faiblesse de ces revenus compte tenu des charges que leur déplacement au centre ville implique.

A la question de savoir est-ce que ce niveau de revenu leur permettrait de vivre convenablement, 60% ont répondu par non. Pour la plupart d'entre eux, le paiement du loyer, la nourriture, le transport constituent autant de charges auxquelles ils parviennent difficilement à faire face

Cependant, 40% des enquêtés, ce qui est assez significatif, pensent que ce niveau de revenu était suffisant pour leur permettre de « régler leurs problèmes ». En approfondissant l'investigation, on s'est rendu compte que généralement ceux qui donnaient ce genre de réponse étaient des

---

<sup>8</sup> Mury, G. Les jeunes de la rue, éditions Edouard Privat - Toulouse - 1977

célibataires sans personnes à charge d'une part et que d'autre part, ils étaient moins préparés psychologiquement à envisager une perspective d'insertion professionnelle.

Il faut noter que ce revenu moyen est obtenu après une journée de travail qui s'étend le plus souvent jusque tard dans la nuit. En effet, en dehors de la journée ou ils sont accostés aux abords des différents feux de signalisation du Plateau, la nuit ils fréquentent les boîtes de nuit du centre-ville pour y mendier. Il n'est pas à exclure l'éventuelle implication de certains d'entre eux dans les réseaux de la prostitution et du trafic de drogue.

### **3.2.2 : Les ressources de l'association**

L'association des handicapés moteurs du Plateau dispose actuellement d'un Groupement d'Intérêt Economique( GIE) pour mieux gérer ses fonds et entretenir des activités lucratives. C'est ainsi qu'à partir des donations reçues lors de la journée du « refus de la misère » qu'ils commémorent le 17 octobre de chaque année, des fonds ont pu être mobilisés pour le démarrage des activités. C'est avec la somme collectée à la suite de la dernière commémoration de cette journée et qui tournait autour de 500.000 F que l'association a acheté 50 chaises, une grande marmite, 2 douzaines de plats, 2 grands bols. Elle utilise ce matériel pour ses propres manifestations ou le met en location lors des cérémonies familiales dans les quartiers environnants.

Le trésorier se charge de gérer les recettes issues de cette activité. Pour le moment, l'argent est scrupuleusement gardé et ne participe nullement à la prise en charge des besoins des membres. Selon les dires du président M. Dia, l'objectif à terme, est de permettre à chaque membre de pouvoir emprunter de l'argent à la caisse, travailler et pouvoir rembourser moyennant un certain

intérêt. Ce genre d'initiative dénote quand même de l'existence d'une culture entrepreneuriale chez ces jeunes et qu'il convient d'encourager vivement.

### **3.2.3 : Stratégies de survie développées**

Parler des stratégies de survie des jeunes handicapés moteurs consiste pour nous, à faire brièvement état des conditions dans lesquelles ils vivent pendant les jours de la semaine qu'ils passent au centre ville. En effet, bien qu'il soit quasi certain de trouver à la place de la cathédrale des handicapés moteurs à tout moment, pratiquement aucun d'entre eux n'y reste tous les 7 jours de la semaine.

Généralement, un handicapé qui vient sur les lieux y élit domicile en moyenne pendant 5 jours et rentre chez lui pour les deux jours qui restent dans la semaine. Une infime minorité des membres du groupe qui habitent les quartiers environnants regagnent leur domicile le soir.

Pour la majorité venant de la banlieue (Guédiawaye principalement), ils passent la nuit à la belle étoile sur les lieux. Un endroit qui constitue le point de ralliement après une longue journée qui se termine par une randonnée nocturne aux alentours des restaurants et boîtes de nuit de la capitale.

Pourtant, au terme de cette rude journée, ils sont souvent dérangés dans leur sommeil par des Raffles de la police ou par les délinquants à la recherche eux aussi, de leur « pain quotidien ». C'est dire toutes les peines qu'ils subissent et les risques énormes qu'ils encourent en fréquentant cet endroit la nuit.

Des difficultés exacerbées lorsque le froid envahit Dakar et que les rares couvertures distribués par quelques mécènes suffisent peu pour atténuer les souffrances de cette frange de la population sénégalaise.

La satisfaction de certains types de besoins inhérents à la nature de l'individu reste également problématique pour eux. Par exemple, pour se laver, ils se

rentent aux douches publiques de Sandial et déboursent 100 F comme tout autre usager. C'est la raison pour laquelle certains n'hésitent pas à dire qu'ils restent souvent les 5 à 6 jours passés en ville sans se laver.

Même l'eau pour la boisson est achetée si le jardinier de la cathédrale ou un laveur de véhicules de la place ne leurs viennent en aide.

Il en est de même pour la nourriture pour laquelle, à l'exception des vendredis où ils bénéficient des grâces d'un bienfaiteur libanais, chacun se débrouille pour trouver sa pitance quotidienne.

### **3.3 : Perspectives d'insertion socioprofessionnelle**

En fait de perspectives d'insertion socioprofessionnelle, il s'agira de voir :

- Quelles sont les principaux axes de la politique gouvernementale actuelle en matière de prise en charge des besoins des personnes handicapées ?
- Quelles sont les stratégies en vue surtout dans la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ?
- Enfin, comment les jeunes handicapés moteurs de la cathédrale envisagent leur propre avenir dans ce dispositif institutionnel ? Autrement dit, dans quelles mesures leurs besoins spécifiques pourraient être intégrés dans le cadre de la politique nationale.

#### **3.3.1 : Les stratégies actuelles**

La prise en charge et la promotion sociale des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre global de la Politique Nationale d'Action Sociale initiée et exécutée par le gouvernement du Sénégal. Présentement, cette tâche est confiée à la Direction de l'Action Sociale (DAS) qui est un démembrement du Ministère du Développement Social

La DAS comprend quatre divisions techniques qui s'occupent :

- du secours aux nécessiteux ,

- de la prophylaxie sociale
- de l'éducation non conventionnelle
- de la promotion sociale des handicapées.

C'est cette dernière qui est chargée d'entreprendre ou de coordonner toutes les actions menées dans le cadre de la prise en charge des besoins sociaux des personnes handicapées. Les principaux objectifs qui lui sont assignés sont :

- La maîtrise de la population handicapée en termes de nombre et de répartition dans les différentes aires géographiques du pays. Un tel impératif devrait être satisfait avec la publication prochaine des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de novembre 2002 ;
- l'organisation des personnes handicapées en structures représentatives ;
- l'éducation et la formation de ces dernières. Le principe est l'intégration des jeunes handicapés dans les institutions d'éducation classique ou à défaut, dans les institutions d'enseignement et de formation spécialisées.
- l'insertion dans les structures socio-éducatives et la promotion par l'initiation de projets à caractère productif ;
- l'égalisation des chances par l'élaboration de textes juridiques en vue d'une discrimination positive en faveur des handicapés.

Parallèlement à ces actions, l'Etat a encouragé d'une part, la création de structures associatives nationales et d'autre part, l'instauration d'un partenariat avec certains organismes internationaux œuvrent dans le domaine de la promotion sociale des handicapés.

En prenant le cas spécifique des personnes handicapées motrices les structures qui interviennent dans ce sens sont

### **Au titre des acteurs nationaux**

L'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS)

L'Association SOS-Handicap Réinsertion

L'Association pour la Promotion des Personnes Handicapées (APH)

L'Association Handisport

La plupart de ces associations sont membres d'une structure fédérative nationale dénommée « Fédération sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées ».

Le Réseau d'Appui aux Personnes Handicapées a également été mis en place et s'investit dans ce champ d'action.

### **Au titre des partenaires internationaux**

L'Institut Africain de Réadaptation (IAR)

L'ONG française Handicap International

L'ONG COOPI (Cooperazione Internazionale).

Malgré tout ce dispositif institutionnel et cette diversité des acteurs, la mise en œuvre de la politique de promotion sociale des personnes handicapées souffre péniblement d'une part de la faiblesse des ressources budgétaires en ce qui concerne l'action de l'Etat surtout et d'autre part, d'un déficit de coordination dans les différentes démarches entreprises. Autant de manquements qu'il conviendra de combler dans l'exécution de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au cours des années à venir.

#### **3.3.2 : Les stratégies en vue**

Elles s'inscrivent dans le moyen terme et concernent la phase opérationnelle dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté que le Sénégal envisage de

mettre en œuvre d'ici l'horizon 2015. Ainsi, en direction du groupe des handicapés il est prévu un Plan d'action qui s'étalera tout au long du processus et dont les objectifs à terme, seront :

- L'amélioration de l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées ;
- la promotion de l'éducation et de la formation des personnes handicapées ;
- l'amélioration de la situation économique et sociale de ces personnes ;
- la lutte contre les préjugés négatifs dont ils sont victimes.

Il reste évident que ces grandes orientations devront être affinées davantage en vue de mieux répondre aux besoins des cibles et permettre aussi au plus grand nombre d'en bénéficier. Pour cela, la mise en œuvre d'une stratégie de réadaptation à base communautaire (RBC) semble très appropriée dans la mesure où celle-ci « *fait appel aux efforts conjugués des personnes handicapées elles mêmes, de leurs communautés, des services sociaux de santé, d'éducation et de formation professionnelle appropriés* »<sup>9</sup>.

Les tableaux qui suivent et qui sont tirés du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) donnent un aperçu des actions qui sont envisagées en faveur du groupe des handicapés.

---

<sup>9</sup>RBC Pour et avec les personnes handicapées. (2011) | UNESCO-OMS, Points de vues en commun. Genève, 1993

## Plan d'action du Groupe des Handicapés

Objectifs	Activités	Résultats	Indicateurs	Coûts	Maîtres d'œuvre
<b>Objectif 1</b> Améliorer l'accès sanitaire et la mobilité de personnes handicapées	Créer les conditions facilitant l'accès des handicapés aux infrastructures sanitaires, existants ou en construction, par la prise en compte de leurs contraintes physiques ;  Doter les formations sanitaires, sur l'étendue du territoire, d'équipements appropriés permettant aux personnes handicapées d'être consultées aisément ;  Mettre en œuvre un programme spécial de suivi des jeunes filles handicapées enceintes ;  Faciliter l'accès des personnes handicapées aux médicaments et aux services essentiels ;  Faciliter l'accès aux centres de réadaptation fonctionnelle et aux matériels d'appareillage orthopédique ;  Réduire les coûts des appareils et services à usage courant des handicapés	- Les personnes handicapées ont facilement accès aux infrastructures et équipements sanitaires ;  - Les handicapés bénéficient d'une prise en charge sanitaire efficace ;  - La santé reproductive des femmes handicapées est améliorée ;  - les personnes handicapées accèdent facilement aux médicaments ;  - les contraintes physiques ou sensori-motrices des handicapés sont amoindries ;  - Les coûts des appareils sont accessibles	- Les infrastructures et les équipements sociaux disposent d'installations spécifiques pour les handicapés ;  - Le taux de couverture besoins sanitaires des handicapés est de 100% ;  - Il n'est plus noté de complication sanitaire chez les femmes handicapées enceintes ;  - Pas de rupture d'approvisionnement des malades ;  - Le niveau de dotation des centres en appareil est satisfaisant ;  - Tous les handicapés sont pris en charge.	1 milliard f.cfa	Ministère de l'Action sociale  Ministère de la santé  Ministère de l'Économie et des Finances
<b>Objectif 2</b> Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées	Créer les conditions facilitant l'accès des handicapés aux infrastructures et équipements scolaires et universitaires existants ou en construction, par la prise en compte de leurs contraintes physiques et sensori-motrices ;  Promouvoir la scolarisation universelle de tous les enfants handicapés en âge de scolarisation dans un contexte intégrateur ;  Doter gratuitement en fournitures les jeunes handicapés ;	- Les contraintes d'accès aux établissements scolaires et universitaires sont levées ;  - Tous les enfants handicapés sont scolarisés ;  - Les élèves handicapés ont des fournitures scolaires complètes ;  - Le handicap est devenu un critère comptant dans l'attribution de la bourse ;	- Les handicapés fréquentent sans difficulté les établissements scolaires et universitaires ;  - Le taux de scolarisation des enfants handicapés est de 100% ;  - Tous les élèves handicapés ont leurs fournitures scolaires au complet ;	500 million f.cfa	Ministère de l'Éducation nationale  Ministère de l'Action sociale  Ministère de la petite enfance

Retenir le handicap comme un critère d'attribution de la bourse ;

Adapter le choix des filières de formation professionnelle des handicapés à leur aptitude physique ;

Encourager par des mesures incitatives l'implication des personnes handicapées dans des programmes d'alphabétisation fonctionnelle.

- les handicaps subissent une formation dans des professions sans risque pour leur état physique ;

- Les personnes handicapées adultes sont alphabétisées.

- Le handicap figure sur le registre des critères d'attribution de la bourse ;

- 100% des handicapés adultes sont alphabétisés

### Objectif 3

Améliorer la situation économique et sociale des personnes handicapées

Mettre en œuvre une politique spéciale de solidarité en faveur des personnes handicapées à travers des stratégies d'insertion ou de réinsertion à base communautaire.

Promouvoir par des mesures discriminatoires positives, l'accès des personnes handicapées à l'emploi dans le secteur public;

Faciliter l'accès des personnes handicapées aux moyens de production en vue de les aider à développer des activités génératrices de revenus et à s'intégrer aux réseaux de promotion économique et social existant

- Une plus grande solidarité envers les personnes handicapées est mise en œuvre ;

- De plus en plus de personnes handicapées trouvent du travail ;

- Les handicapés ont un accès facile aux moyens de production

- Des stratégies opérationnelles d'insertion et de réinsertion existent ;

- Un plus grand nombre de handicapés sont employés ;

- Des lignes de crédits pour les handicapés existent

700 millions  
FCFA

Ministère de l'Action Sociale

Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique

<p><b>Objectif 4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les préjugés négatifs dont sont victimes les personnes handicapées.</li> </ul>	<p>Vulgariser, par des méthodes et supports appropriés, les expériences positives développées par les personnes handicapées ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les handicapés sont mieux compris et mieux considérés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les populations sont sensibilisées sur le rôle important que jouent les handicapés dans la société ;</li> </ul>	<p>700 millions FCFA</p>	<p>Ministère de l'Action Sociale</p>
	<p>Transformer, par des activités de sensibilisation, les attitudes négatives vis-à-vis des personnes handicapées ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les populations comprennent mieux la situation des handicapés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les populations ont plus de considération pour les handicapés,</li> </ul>		<p>Ministère des Sports</p>
	<p>Appuyer le développement institutionnel des structures et organisations oeuvrant pour la promotion des personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les organisations oeuvrant pour la promotion des personnes handicapées disposent de moyens d'intervention accrus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les organisations ont une existence légale et sont fonctionnelles</li> </ul>		
	<p>Appuyer les activités de la section sénégalaise de handisport</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La section sénégalaise de handisport dispose de moyens accrus et participe aux activités organisées au plan national et international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de personnes handicapées pratiquant des activités sportives augmente</li> </ul>		
	<p>Impliquer les personnes handicapées dans les procédures de prise de décision.</p>				
	<p>Adopter des lois de protection des personnes handicapées</p>				

### 3.3.3 : Points de vue des handicapés de la cathédrale

A travers cette démarche, il s'est agi de leur demander de se prononcer sur les perspectives d'insertion socioprofessionnelle qu'ils envisagent eux-mêmes. Autrement dit, dans quels secteurs d'activités se sentiraient-ils le mieux ?

Aussi, quelles formes d'insertion leur proposer ? En d'autres termes, est-ce que les réponses devront être collectives ou individuelles.

A cette dernière question, ils ont été unanimes à dire que les solutions devraient tendre vers le financement d'activités génératrices de revenus (AGR) qui permettraient à chaque membre du groupe d'en bénéficier dans le cadre d'une activité qu'il aura choisi lui-même.

Les résultats des enquêtes quantitatives montrent que 70% d'entre eux veulent pratiquer une activité professionnelle et 30% envisagent de s'investir dans le commerce.

La principale activité professionnelle citée a été la cordonnerie. D'ailleurs, trois membres du groupe ont subi une formation dans ce sens avec l'ONG italienne COOPI mais sont retournés dans la mendicité, faute de financements. En dehors de cette activité, d'aucuns ont cité mais dans des proportions moindres, les métiers de tailleur et de photographe comme perspectives d'insertion professionnelle.

Dans leurs propos il est ressorti :

- La nécessité de doter d'une qualification professionnelle à ceux qui n'en disposent pas et qui voudraient pratiquer un métier ;
- l'octroi de subsides au cours de la formation afin de leur permettre d'assurer les dépenses quotidiennes. Au cours de la formation avec COOPI, certains ont déserté parce que n'ayant plus de sources de revenus leur permettant de subvenir à leurs besoins ;

- le financement des activités au terme de la formation. Il s'agira de les aider à ouvrir des ateliers fonctionnels dans les domaines d'activités citées plus haut :
- la mise en place d'un fonds de roulement au profit de ceux qui voudraient s'adonner au commerce : ce même fonds pourra également servir pour l'ouverture d'une petite exploitation avicole au profit du groupe :
- la possibilité d'exercer certains corps de métiers pour lesquels ils ont les aptitudes requises pour le faire. Ils ont ainsi cités les métiers de receveurs dans les bus, de poseurs de sabots pour les véhicules en stationnement irrégulier dans le centre ville. Pour cela, à leur avis, le gouvernement devrait envisager des mesures incitatives surtout en matière fiscale au profit d'entreprises qui accepteraient d'intégrer des handicapés à leur sein.

Toutes ces propositions montrent que ces jeunes handicapés qui « tendent la main » aux abords des différents feux de signalisation du plateau ne manquent pas d'ambitions mais qu'ils ne bénéficient pas de l'appui nécessaire pour valoriser le potentiel qui dort en eux.

D'ailleurs, ces propos du Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale du 3 Février 2003 doivent appeler à la méditation. Selon lui : « *Ce secret divin consistant à cacher ses cadeaux où il veut, invite à la réflexion et la remise en cause de certains préjugés. Des trésors inestimables sont cachés auprès des personnes handicapées de notre pays. Mon gouvernement leur donnera l'occasion de les manifester ; il nous faut en effet capitaliser ces talents* »<sup>10</sup>.

Il importe donc de penser à traduire en actes concrets cette réflexion du Premier ministre. Le cadre étant déjà tracé par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il reste simplement à passer à la phase opérationnelle en y mettant les moyens qu'il faut et en impliquant tous les acteurs concernés.

---

<sup>10</sup> Déclaration de politique générale du Premier ministre parue dans *Le Soleil* du Mardi 04 Février 2003

**Axes du DSRP et propositions des jeunes handicapés  
de la cathédrale**

<b>Axes du DSRP</b>	<b>Propositions des handicapés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter le choix des filières de formation professionnelle des handicapés à leurs aptitudes physique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation dans le domaine de la cordonnerie, de la couture, de la teinture etc.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager par des mesures incitatives l'implication des personnes handicapées dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de sessions de formations à leur profit</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une politique spéciale de solidarité en faveur des personnes handicapées à travers des stratégies d'insertion ou de réinsertion à base communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès au logement à certains et favoriser le retour dans les familles pour d'autres</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir par des mesures discriminatoires positives l'accès des personnes handicapées à l'emploi dans le secteur public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demander à certaines grandes entreprises de la place d'intégrer de handicapés en leur sein</li> <li>- Accorder des avantages fiscaux aux entreprises privés qui accepteraient de les prendre</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès des personnes handicapées aux moyens de production en vue de les aider à développer les activités génératrices de revenus et à s'intégrer aux réseaux de promotion économique et social existant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement pour l'ouverture d'ateliers dans les domaines cités ci haut</li> <li>- Mise en place d'un fonds de commerce pour faciliter l'accès au micro crédit</li> </ul>

## CONCLUSION

Cette étude portant sur la communauté des jeunes handicapés moteurs de la cathédrale à Dakar, n'avait pour autre ambition que d'attirer l'attention du lecteur et peut être du décideur, sur les conditions d'existence de cette frange de la population sénégalaise que notre subconscient nous fait souvent considérer comme des « êtres à part ».

Les échanges avec eux nous auront permis de comprendre que ces jeunes n'avaient pas d'autres particularités que d'être frappés par un décret divin consistant à les maintenir sur un fauteuil roulant. Hormis ce fait, ils constituent des individus normaux animés par le même désir de vivre, de s'épanouir, de se faire une place dans la société.

Pourtant, il ressort de ce travail que ces jeunes handicapés moteurs vivent une situation difficile du fait non pas de leur handicap seulement, mais d'une certaine marginalisation dans le tissu économique et social du pays. Dans un tel contexte, ils ont choisi la mendicité comme une alternative face aux difficultés, voire la quasi impossibilité d'accès au marché de l'emploi. Mais selon leurs dires, cette solution loin d'être définitive, constitue simplement une réponse ponctuelle face à un impératif de survie dans un environnement de plus en plus hostile.

En effet, tout comme les autres couches vulnérables de la population, ils ressentent durement les soubresauts d'une crise économique dont la conséquence logique a été l'accentuation de la pauvreté. Aujourd'hui, la rue est devenue l'exutoire de tout ce malaise social. Un phénomène particulièrement visible au Plateau où la mendicité devient le lot quotidien de centaines d'hommes et de femmes, handicapés ou non.

Cette situation particulièrement alarmante choque plus d'un et appelle à une véritable prise de conscience sur la nature profonde de ce mal qui gangrène notre société. La stratégie de réduction de la pauvreté que le Sénégal commence à mettre en œuvre et qui s'étalera sur les années à venir constituera peut être, la solution viable qui permettra de juguler ce mal.

En attendant des lendemains meilleurs, les jeunes handicapés moteurs de la cathédrale, emprunteront chaque matin les rues du Plateau à la recherche d'un généreux donateur. Et, les stratégies tendant à les faire déguerpir des lieux ne seront efficaces que si des alternatives viables d'insertion socioprofessionnelle leur sont proposées. Une tâche qui incombe tout naturellement à l'Etat, institution républicaine dont une des vocations premières est de « *garantir à tous les citoyens les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux, ainsi que les droits collectifs* »<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup>Article 8 de la constitution sénégalaise du 22 janvier 2001

## BIBLIOGRAPHIE

**Actes du séminaire régional sur : Education spécialisée des enfants handicapés et inadaptés sociaux.** Nouakchott, 24-29 Avril 1999.

**Ben Aya, A.A :** La politique de prise en charge des personnes handicapées dans les pays de l'Afrique de l'ouest : Le cas du Sénégal. Mémoire DSTS, ENTSS, 1999.

**Blanc, A :** Les handicapés au travail : Analyse d'un dispositif d'insertion professionnelle. Paris, DUNOD, 1995.

**Criscuolo, J :** Vivre avec son handicap. Lyon, Chronique sociale, 1995.

**Diop, M.C :** La lutte contre la pauvreté urbaine à Dakar : Vers la définition d'une politique municipale. Dakar, NIS, 1996.

**Hamonet, C :** Les personnes handicapées. Paris, PUF, 1990.

**Mbengue, A :** Le sport et les handicapés moteurs. Mémoire STAPS, INSEPS, 1982.

**Mbengue, S.O :** Problématique de la Gestion des flux circulatoires dans le domaine du Plateau. Mémoire de Maîtrise en géographie, 1999.

**Mury, G :** Les jeunes de la rue. Toulouse, Edouard Privat, 1977.

**Ndiaye, B :** Corps brisé, foi blessée. Paris, Karthala, 1999.

**Sarr, S :** Handicap et société en Afrique. Revue EDUCAFRICA, DAKAR UNESCO, spécial Décembre 1981.

**OIT-UNESCO-OMS :** Réadaptation à base communautaire : Pour et avec les personnes handicapées, points de vue en commun. Genève, 1993.

**Sézikèye, G.U :** Quelle alternative à la réinsertion socioprofessionnelle des handicapés moteurs au Sénégal : Cas des handicapés moteurs mendiants du Point E à Dakar Mémoire DSTS. ENTSS 1999.

**République du Sénégal** Déclaration de politique générale du Premier Ministre parue dans le Soleil du Mardi 04 Février 2003

**République du Sénégal, MJS** Diagnostic de la politique nationale de jeunesse du Sénégal, Août 2000.

**République du Sénégal, MEF-DPS** : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté. Octobre 2001.

**République du Sénégal** : Constitution du 22 Janvier 2001.

Tine, Y.L : Représentation de l'enseignement de l'EPS : Cas des handicapés physiques des centres verbo-tonnal et Talibou Dabo de Dakar et de l' INEFJA de Thiès. Mémoire STAPS, INSEPS, 2002.

## **ANNEXES**

# ANNEXE I

## ORGANISATION DES NATIONS-UNIES

### DECLARATION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'Assemblée générale,

Consciente de l'engagement que les Etats membres ont pris, en vertu de la Charte des Nations-Unies, d'agir tant conjointement que séparément, en coopération avec l'organisation, pour favoriser le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social.

Réaffirmant sa foi dans les droits de l'homme et les libertés fondamentale et dans les principes de paix, de dignité et de valeur de la personne humaine et de justice sociale proclamés dans la Charte.

Rappelant les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Déclaration des droits du déficient mental, ainsi que les normes de progrès social déjà énoncées dans les actes constitutifs, les conventions, les recommandations et les résolutions de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations-Unies pour l'enfance et d'autres organisations intéressées.

Rappelant également la résolution 1921 (LVIII) du Conseil économique et social, en date du 6 mai 1975 sur la prévention de l'invalidité et la réadaptation des handicapés. Soulignant que la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social a proclamé la nécessité de protéger des droits et d'assurer le bien-être et la réadaptation des handicapés physiques et mentaux.

Ayant à l'esprit la nécessité de prévenir les invalidités physiques et mentales et d'aider les personnes handicapées à développer leurs aptitudes dans les domaines d'activités les plus divers, ainsi qu'à promouvoir, dans toute la mesure possible, leur intégration à une vie sociale normale

Consciente que certains pays, au stade actuel de leur développement, ne peuvent consacrer à cette action que des efforts limités.

Proclame la présente Déclaration des droits des personnes handicapées et demande qu'une action soit entreprise, sur les plans national et international, afin que cette déclaration constitue une base et une référence commune pour la protection des ces droits

1. Le terme « handicapé » désigne toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience, congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales.
2. Le handicapé doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les handicapés sans exception aucune et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, l'état de fortune, la naissance ou sur toute autre situation, que celle-ci applique au handicapé lui-même ou à sa famille.
3. Le handicapé a essentiellement droit au respect de sa dignité humaine. Le handicapé, quelles que soient l'origine, la nature et la gravité de ses troubles et déficiences, a les mêmes droits fondamentaux que ses concitoyens du même âge, ce qui implique en ordre principal, celui de jouir d'une vie décente, aussi normale et épanouie que possible.
4. Le handicapé a les mêmes droits civils et politiques que les autres êtres humains ; le paragraphe 7 de la Déclaration des droits du déficient mental est d'application pour toute limitation ou suppression de ces droits dont le handicapé mental serait l'objet.
5. Le handicapé a droit aux mesures destinées à lui permettre d'acquérir la plus large autonomie possible.
6. Le handicapé a droit aux traitements médicaux, psychologique et fonctionnel, y compris aux appareils de prothèse ou d'orthèse, à la réadaptation médicale et sociale, à l'éducation, à la formation et à la réadaptation professionnelles, aux aides, conseils, services de placement et autres services qui assureront la mise en valeur maximale de ses capacités et aptitudes et hâteront le processus de son intégration ou de sa réintégration sociale.
7. Le handicapé a droit à la sécurité économique et sociale et à un niveau de vie décent. Il a droit, selon ses responsabilités, d'obtenir et de conserver un emploi ou d'exercer une occupation utile, productive et rémunératrice, et de faire partie d'organisations syndicales.
8. Le handicapé a droit à ce que ses besoins particuliers soient pris en considération à tous les stades de la planification économique et sociale.
9. Le handicapé a le droit de vivre au sein de sa famille ou d'un foyer s'y substituant et de participer à toutes activités sociales, créatives ou récréatives. Aucun handicapé ne peut être astreint, en matière de résidence, à un traitement distinct qui n'est pas exigé par son état ou par l'amélioration qui peut lui être apportée. Si le séjour du handicapé dans un établissement spécialisé est indispensable, le milieu et les conditions de vie doivent y être

aussi proches que possible de ceux de la vie normale des personnes de son âge.

10. Le handicapé doit être protégé contre toute exploitation, toute réglementation ou tout traitement discriminatoires, abusifs ou dégradants.
11. Le handicapé doit pouvoir bénéficier d'une assistance légale qualifiée lorsque pareille assistance se révèle indispensable à la protection de sa personne et de ses biens. S'il est l'objet de poursuites judiciaires, il doit bénéficier d'une procédure régulière qui tienne pleinement compte de sa condition physique ou mentale.
12. Les organisations des handicapés peuvent être utilement consultées sur toutes les questions concernant les droits des handicapés.
13. Le handicapé, sa famille et sa communauté doivent être pleinement informés, par tous moyens appropriés, des droits contenus dans la présente Déclaration.

## ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

### Mendicité

- Pensez-vous que la mendicité constitue la seule alternative pour une personne handicapée
- Qu'est-ce qui vous pousse à mendier
- La mendicité vous aide-elle à subvenir à vos besoins et à ceux de vos familles
- Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés dans la pratique de la mendicité
- En dehors de la mendicité que faites-vous ?

### Organisation

- Comment êtes-vous organisés
- Quels sont les conditions pour être membre du groupe
- En dehors du lieu de la cathédrale entretenez-vous d'autres formes de relations
- Comment gérez-vous vos ressources. Quels problèmes rencontrez-vous dans ce sens

### Lieu de la cathédrale

- Quelles sont les raisons qui vous poussent à fréquenter la place de la cathédrale
- A quand remonte les premières installations
- Actuellement comment y êtes-vous traités

### Conditions de vie

Comment parvenez-vous à gérer certains besoins comme

- L'accès à l'eau, à la nourriture, à la toilette etc
- Où dormez-vous

- Combien de jours passez- vous au centre - ville
- Dans quelles conditions logez- vous dans vos quartiers d'origine

### **Prise en charge actuelle**

- Quelles appréciations faites vous de la politique de prise en charge des personnes handicapées au Sénégal
- Y'- a t-il des actions concrètes initiées en votre faveur
- S'agit - il d'aides ou de stratégies d'insertion socioprofessionnelle
- Comment jugez- vous ces actions

### **Perspectives d'insertion socioprofessionnelle**

- Sous quelles formes voulez-vous être aidés
- De qui attendez-vous un soutien
- Que comptez-vous faire concrètement
- Dans quels secteurs d'activités envisagez-vous d'évoluer
- Comment voyez- vous l'avenir

## ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE

### I - Identification

1. Prénom :  
Nom  
Sexe :

2. Age  
3. Situation matrimoniale :

Marié   
Célibataire   
Divorcé

4. Lieu d'origine de provenance

.....

5. Lieu d'habitation actuel

.....

### II - Instruction

6 - Avez- vous reçu une instruction ?

Oui   
Non

7- Si oui dans quelle langue ?

Français   
Arabe   
Alphabétisation   
Aucune

8. Niveau d'instruction

Primaire   
Secondaire   
Supérieure

### III - Handicap

9. Qu'elle est l'origine de votre handicap ?

Maladie   
Accident   
Autres

10. A quel âge le handicap vous a atteint ?

.....

11. Comment percevez- vous ce handicap ?

.....  
.....

12. Selon vous quel sentiment les gens  
Éprouvent généralement envers vous ?

.....

#### IV- Mendicité

13- Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à venir à Dakar,

Mendier

Autres

lesquelles.....

14. Avez-vous une autre activité professionnelle en dehors de la mendicité ?    oui

non

15. si oui laquelle .....

16. Quelles sont les raisons qui vous poussent à vous consacrer exclusivement à la mendicité ?

- Incapacité de travailler

- Ressources financières que cette activité rapporte

- Manque de moyens..........

Autres .....

17. Combien de jours par semaine consacrez-vous à la mendicité ?

#### V Ressources financières

18. Quel est votre niveau de revenu moyen par jour ?.....

19. ce niveau de revenu vous permet-il de vivre convenablement

Oui     Non

Si non pourquoi.....  
.....

20. Si vous n'êtes pas originaire de Dakar, envoyez-vous de l'argent à vos parents ?

oui     Non

Combien en moyenne.....

21A quelles occasions ?  
Fin du mois

grands événements

Autres.....

#### VI. Formation

22. Avez-vous une fois été formé à une activité professionnelle ?

oui     Non

23. Si oui laquelle ?

.....  
.....

24. Avec quelle structure ?

.....

25. Avez-vous mené la formation jusqu'à son terme ?

Oui     Non

26. Pourquoi n'avez-vous pas exercé le métier auquel vous avez été formé ?

- Difficultés liées aux handicap
- faiblesse des revenus tirés de cette activité
- Autres.....

27. Si vous n'avez jamais été formé à un métier, sentez-vous un besoin dans ce sens ?

oui  non

28. Si oui dans quel domaine ?

.....

### VII. Perspectives d'insertion socioprofessionnelle

29. Pensez-vous à une possible reconversion ?

Oui  Non

31. Si oui, abandonneriez-vous la mendicité

Oui  Non

33. Etes vous prêts à le faire actuellement ?

Oui  Non

30. Si non pourquoi ?

.....

32. Dans quelle activité penseriez-vous vous consacrer ?

34. Si non pourquoi

.....

